



Terre de talents

Maison Pour Tous de Courdimanche

CARACTÈRE EXÉCUTOIRE

- déposé en sous-préfecture le 20 AOUT 2023
- affiché en mairie le 20 AOUT 2023
- notifié le 20 AOUT 2023



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur général adjoint des services
Gabriel FRAGA

DÉCISION n°2023/348

Objet : Ateliers de sensibilisation à l'identification de situations de tensions - TRUST2LIGHT

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1 du décret ° 2019-1344 du 12 décembre 2019 relatif aux marchés publics dont le seuil est inférieur à 40 000 euros HT et l'article R 2122-8 du code de la commande publique en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant le projet de contrat avec TRUST2LIGHT ;

Considérant que, dans le cadre de l'axe « Solidarité sur les quartiers Est » et de l'objectif « Développer l'acquisition de compétences et la prise en main de son parcours » de son projet social, le Centre Social Est - Maison Pour Tous de Courdimanche souhaite faire appel à un prestataire en vue de la conception et de l'animation d'ateliers de sensibilisation à l'identification de situations de tensions, au cours de l'automne 2023 (dates à définir) ;

Considérant l'intérêt de proposer cette prestation aux habitants ;

Considérant que la prestation pourra être reportée ou annulée en fonction des règles en vigueur, dans le cadre de lutte contre l'épidémie de Covid-19 ;

DECIDE

Article 1

De signer un contrat avec TRUST2LIGHT – Entreprise individuelle, domiciliée chez Madame Isabelle GROLLEAU, 24 rue de l'île à CHATILLON (92320), en vue de la conception et de l'animation d'ateliers de sensibilisation à l'identification de situations de tensions, au cours de l'automne 2023 (dates à définir).

Article 2

Le montant total de cette prestation est fixé à 750,00 euros TTC. Les crédits sont prévus au budget 2023, chapitre 011.

Article 3

Les conditions de cette prestation sont consignées dans le contrat.

Article 4

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 16 août 2023

Pour le Maire absent,
Koko MENSAH
2^{ème} Adjoint au Maire

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Les Ulis. The stamp contains the text "MAIRIE DE LES ULIS" and a star. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink. To the right of the signature, the text "Pour le Maire absent, Koko MENSAH, 2ème Adjoint au Maire" is printed.